



Communiqué de presse

Soutien de projets Prévention dans le domaine des soins

14 projets sélectionnés à l'issue du premier cycle de soutien

Berne, le 15 janvier 2019. Promotion Santé Suisse, en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique, soutient des projets relatifs à la prévention dans le domaine des soins en leur attribuant au total environ CHF 6 millions en moyenne par année. À l'issue du premier cycle de soutien, 14 projets sur les 115 esquisses de projets initialement soumises bénéficieront de ce soutien.

Maladies non transmissibles (MNT), addictions et maladies psychiques causent beaucoup de souffrances, coûtent cher et représentent un énorme défi pour le domaine des soins en Suisse.

La stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT 2017-2024) élaborée par la Confédération et les cantons prévoit de renforcer la prévention dans le domaine des soins tout au long de la chaîne de prise en charge. Cette approche doit permettre d'améliorer la qualité de vie et l'autonomie des patient-e-s et de réduire ainsi le recours aux soins.

Dans ce processus, les acteurs associés au domaine des soins jouent un rôle essentiel. Des projets novateurs qu'ils ont lancés et qui ont été retenus pour bénéficier d'un soutien doivent servir à promouvoir un mode de vie plus sain et à améliorer la prise en charge des maladies chroniques, des problèmes d'addiction et/ou des maladies psychiques. Cela concerne notamment la détection et l'intervention précoce en cas de risque accru de maladie ainsi que l'ancrage durable de la prévention dans les soins et la réadaptation tout au long de la chaîne de prise en charge, dans les trois domaines mentionnés. Ce faisant, il s'agit d'inciter les patient-e-s à faire davantage appel aux offres préventives.

En finançant des projets dans ce sens, Promotion Santé Suisse, en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), entend identifier des approches pratiques et efficaces pour pouvoir ensuite les proposer à des fins de mise en œuvre à large échelle.

Promotion Santé Suisse et l'OFSP ont élaboré conjointement le concept d'allocation financière aux projets et offres relevant de la prévention dans le domaine des soins. La gestion des fonds disponibles, qui se montent à quelques CHF 6 millions par année en moyenne pour la période 2018 à 2024, incombe à Promotion Santé Suisse.

Grand intérêt manifesté pour le premier cycle de soutien

L'annonce du premier appel à projets, fin 2017, a rencontré un vif succès et a abouti au dépôt de 115 esquisses de projets au total en 2018. Ces esquisses ont été évaluées par des professionnels de Promotion Santé Suisse et de l'OFSP en tenant compte des avis d'un comité d'experts externe. Parmi les nombreuses esquisses de projets valables, 14 projets ont été sélectionnés à l'issue de ce premier cycle et bénéficieront d'un soutien financier.

«Le fait que nous ayons reçu un grand nombre de propositions de projets (115) prouve la nécessité d'agir et l'intérêt manifesté pour la prévention dans le domaine des soins. Les années à venir nous permettront de soutenir davantage de projets que prévu grâce à des moyens financiers plus importants», affirme Jvo Schneider, responsable Prévention dans le domaine des soins au sein de Promotion Santé Suisse.

Deux exemples concrets: à Bâle-Ville et à La Chaux-de-Fonds

Projet «SomPsyNet»: prévention des conséquences des contraintes psychosociales en médecine somatique

Les patient-e-s souffrant d'affections physiques sont aussi fréquemment soumis-e-s à des contraintes psychosociales. Pour cette raison le Département de la santé du canton de Bâle-Ville ensemble avec l'hôpital universitaire de Bâle développent un modèle permettant d'identifier le plus tôt possible les patient-e-s concerné-e-s et de les prendre en charge de manière appropriée. Pour ce faire, le projet table sur la collaboration avec quatre grands hôpitaux bâlois, sur une identification des patients à l'aide de tablettes et sur la mise en réseau des offres de traitement existantes par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne. Le projet vise l'amélioration de la qualité de vie des personnes concernées, mais aussi l'optimisation des interfaces et la baisse des coûts.

Projet «INTERMED+»: prévention au cabinet médical

Un cabinet de médecine générale à La Chaux-de-fonds a développé le projet pilote INTERMED+. L'équipe de soins primaires du cabinet souhaite non seulement traiter les patient-e-s, mais aussi attirer davantage l'attention de ces derniers sur les causes et les risques des maladies non transmissibles. Il s'agit de leur proposer des prestations éducatives et motivationnelles à travers une collaboration médico-infirmière formalisée, intégrant les assistantes médicales afin de favoriser les comportements de santé et l'utilisation des programmes de prévention. Pour ce faire, le cabinet travaille avec des professionnels et des services de prévention locaux.

Bref descriptif des 14 projets retenus à l'issue du premier cycle de soutien:

www.promotionsante.ch/pds/projets-soutenus.html

Cycle de soutien 2019 – nouvelles esquisses de projets recherchées

Dans le cadre du cycle de soutien 2019, Promotion Santé Suisse se réjouit de recevoir de nouvelles esquisses de projets jusqu'au 15 mars 2019. Toutes les informations, la procédure et le règlement en vigueur peuvent être consultés sur le site suivant:

www.promotionsante.ch/pds/cycle-de-soutien-actuel.html

Informations complémentaires

Si vous avez des questions ou besoin de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le service de relations médias de Promotion Santé Suisse par e-mail à medias@promotionsante.ch ou par téléphone au 031 350 04 04.

Promotion Santé Suisse

Promotion Santé Suisse est une fondation soutenue par les cantons et les assureurs-maladie. En vertu de son mandat légal (loi sur l'assurance-maladie, art. 19), elle initie, coordonne et évalue des mesures destinées à promouvoir la santé. La Fondation est soumise au contrôle de la Confédération. Son organe de décision suprême est le Conseil de Fondation. Deux bureaux, à Berne et à Lausanne, en forment le secrétariat. Actuellement, chaque personne verse, en Suisse, une contribution mensuelle de 40 centimes en faveur de Promotion Santé Suisse. Ce montant est encaissé par les assureurs-maladie pour le compte de la Fondation.

www.promotionsante.ch